



Appel à projets 2024/2025 Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année scolaire 2024-2025, au titre de la Cité Educative dans le cadre de la politique de la ville.

La demande de subvention doit se faire obligatoirement sous format dématérialisé et devra être déposée sur la plateforme « Dauphin » à partir du 15 mars 2024 et au plus tard : **le 15 mai 2024.**

1. Préambule

Mise en œuvre depuis septembre 2021, la Cité Educative de Saint Laurent du Maroni, copilotée par la ville, le Rectorat et l'État, est **un label d'excellence qui poursuit l'objectif d'intensifier les prises en charge éducatives** des enfants et des jeunes (scolarisés ou pas) avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ; ainsi que le développement de la coopération entre les acteurs éducatifs du territoire (Ville, Etat, Education Nationale, associations, ...).

La Cité Educative est **une démarche** qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire de Saint-Laurent du Maroni.

Au travers de cette démarche novatrice partenariale, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les mêmes thématiques et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une **grande alliance éducative**.

A ce titre, l'équipe de pilotage de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni composée du **Rectorat de l'Académie de Guyane, de la Préfecture de Guyane et de la Ville de Saint-Laurent du Maroni**, lance un appel à projets pour l'année scolaire 2024/2025, dans la perspective d'un démarrage des projets retenus **à partir de septembre 2024.**

2. Les axes stratégiques de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni

Les actions proposées doivent s'inscrire dans au moins l'un des 3 objectifs et dans l'une des 5 thématiques prioritaires (énoncées plus bas). Ces actions s'adressent à des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, des parents d'élèves ou des personnels habitants la commune de Saint-Laurent du Maroni :

Objectif 1 : Conforter le rôle de l'école	Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels
	Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée
	Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires

Objectif 2 : Promouvoir la continuité éducative	Encourager l'implication et la coopération des parents et conditions d'exercice de la parentalité
	Promouvoir l'éducation artistique et culturelle
	Développer du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel
	Promotion des valeurs collectives et prévention des risques
Objectif 3 : Ouvrir le champ des possibles	Identifier et insérer professionnellement les jeunes sans qualification
	Développer l'offre linguistique et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
	Favoriser l'ouverture culturelle et citoyenne
	Démarche "Aller vers les jeunes"
	Mettre en place une cellule de veille socio-éducative pour lutter contre l'évitement et le décrochage scolaire

En termes concrets, les actions proposées devront concerner l'une des 5 thématiques prioritaires de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni :

- Les apprentissages fondamentaux et savoirs de base
- La relation parents-écoles et la parentalité,
- La citoyenneté, le vivre ensemble et l'ouverture culturelle,
- L'apaisement du climat scolaire et la prévention de la violence,
- L'éducation à la santé.

3. Les critères d'éligibilité :

Public visé	L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires : - les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans (scolarisés ou pas), avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, - les parents d'élèves, - les personnels éducatifs.
Territoire	Saint-Laurent du Maroni

<p>A qui est destiné cet appel à projets ?</p>	<p>Cet appel à projets s'adresse aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations loi 1901 ; Établissements publics ; Etablissements scolaires et écoles implantées à Saint Laurent du Maroni, de la maternelle à la terminale, publics ou privés. <p>Les acteurs qui ont déjà bénéficié d'un financement de la Cité Educative en 2023/2024, peuvent redemander un financement pour 2024/2025 à la condition de fournir jusqu'au 15 mai 2024 inclus, un bilan d'étape de mise en œuvre de leur action selon le formulaire proposé (voir Annexe 2 jointe)</p>
<p>Axes du programme et thématiques prioritaires de la Cité Educative</p>	<p>Le projet proposé doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrit dans l'un des trois axes et l'une des 5 thématiques de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni. - Co-financé : la Cité Educative finance maximum 80% du coût total du projet. - Multipartite : le projet proposé doit permettre la mobilisation de l'alliance éducative de Saint-Laurent du Maroni (parents, établissements scolaires, services de l'État, des collectivités locales dont la Ville, associations de quartier, habitants, etc.).
<p>Procédure de dépôts de la demande de subvention</p>	<p>-Toutes les demandes de subvention (coopérative d'école, EPLE, associations, collectivités, ...) doivent être déposées numériquement sur la plateforme « Dauphin » (Voir Annexe 1 jointe). https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/ exceptés les projets portés par les écoles qui devront se rapprocher de la cheffe de projet de la Cité Educative/Education Nationale.</p> <p>-Les porteurs de projets peuvent être accompagnés par l'équipe de la Cité Educative pour la constitution du dossier de candidature à l'appel à projets.</p>
<p>Critères de sélection des projets</p>	<p>La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de l'alliance éducative ; - La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants ; - La mobilisation de cofinancements - La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet. La Cité Educative encourage les projets de coopération multipartite. - L'implication des enfants, des parents et des personnels éducatifs dans le montage du projet ; - Des méthodes innovantes de mobilisation du public ; - La faisabilité technique et financière du projet ; - La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis, qualité et clarté de la forme et du contenu. <p><i>Le comité technique de la Cité Educative se réunira pour instruire et se prononcer collectivement sur les projets <u>courant juin 2024</u>.</i></p>